

# CIRCUIT N°3

## 1.7 km

Équipement financé par la commune de Raon l'Étape



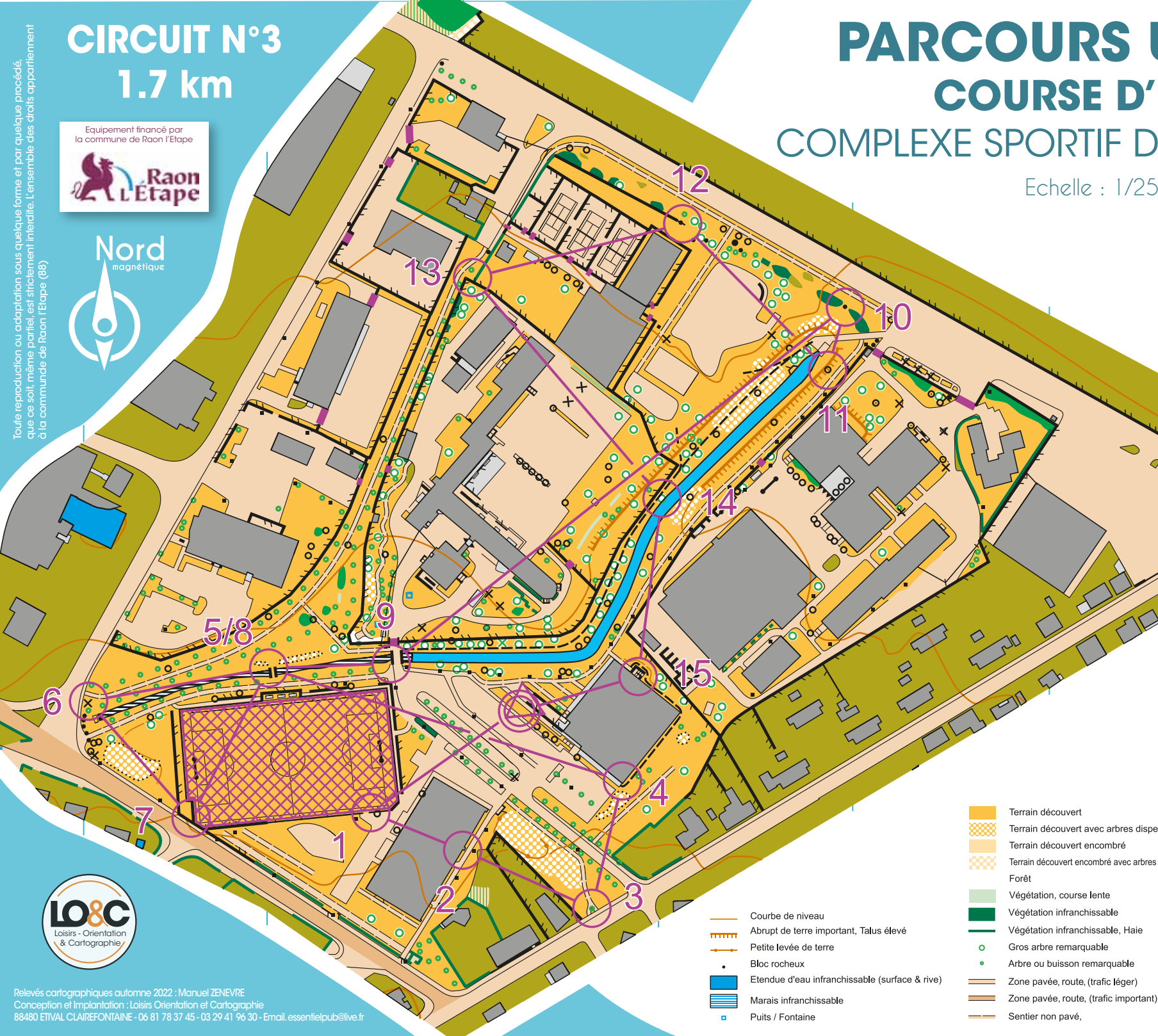
Nord  
magnétique



# PARCOURS URBAIN DE COURSE D'ORIENTATION

## COMPLEXE SPORTIF DE RAON L'ETAPE

Echelle : 1/2500ème soit 1cm = 25 mètres  
Equidistance : 2.5 mètres



tous poste_cosec raon l'étape				
circuit 3	1,7 km			
▷				Départ :
1	46	↗	┌	Clôture, extrémité Ouest
2	41	■	∧	Construction, angle Nord (intérieur)
3	39	△	⊗	Arbre remarquable, feuillu
4	31	■	└	Construction, angle SE (extérieur)
5	50	↖	○	Pont, Bord NO
6	55	×		Objet particulier
7	51	↗	└	Clôture, angle SE (intérieur)
8	50	↖	○	Pont, Bord NO
9	49	↖	○	Pont, bord SO
10	64	▲		Rocher ou bloc
11	74	○		Objet particulier
12	76	↗	└	Mur, extrémité SE
13	57	↗	∨	Haie et clôture, angle Sud (intérieur)
14	62	△	⊗	Arbre remarquable, feuillu
15	33	↘		Escalier, partie aval
○	70 m		○	S'orienter sur 70 m jusqu'à l'arrivée (trajet non balisé)

- Sentier
- Ligne électrique, câble porteur ou téléski
- Mur franchissable
- Mur franchissable
- Mur de soutènement franchissable
- Mur infranchissable
- Clôture infranchissable ou balustrade
- || Point de passage
- Bâtiment
- Passage couvert
- Poteau, pilône
- Borne, mémorial
- Élément important dû à l'homme
- × Élément important dû à l'homme
- Escalier,
- ▨ Zone interdite,
- Zone interdite d'accès

- Courbe de niveau
- Abrupt de terre important, Talus élevé
- Petite levée de terre
- Bloc rocheux
- Étendue d'eau infranchissable (surface & rive)
- ▨ Marais infranchissable
- Puits / Fontaine

- Terrain découvert
- ▨ Terrain découvert avec arbres dispersés
- Terrain découvert encombré
- ▨ Terrain découvert encombré avec arbres dispersés
- Forêt
- Végétation, course lente
- Végétation infranchissable
- Végétation infranchissable, Haie
- Gros arbre remarquable
- Arbre ou buisson remarquable
- Zone pavée, route, (trafic léger)
- Zone pavée, route, (trafic important)
- Sentier non pavé,



Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, même partiel, est strictement interdite. L'ensemble des droits appartient à la commune de Raon l'Étape (68)